

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 14 mars 2022 à 18h30
(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt-deux, le 14 mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle annexe de la mairie sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

Présents : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1ère adjointe, MM Olivier HENDRICK, Henri LEGAY adjoints, Mmes Christine ANSEL, Eveline BOIN, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ, MM Philippe DUMONT, Frédéric FICHAUX, David RAIMOND, conseillers municipaux.

Absents excusés : Olivier CUVILLIEZ, Philippe LEFRANC, Angélique LOZINGUEZ

Absents : /.

Procurations : Olivier CUVILLIEZ à Julien DELANNOY

Convocation : du 07 mars 2022.

Secrétaire : Frédéric FICHAUX

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.
Monsieur Frédéric FICHAUX est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant : **Demande de subvention FARDA – Abribus Assinghem**. A l'unanimité le conseil municipal accepte.

Organisation ALSH 2022

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle que la commune organise chaque année durant la période estivale un ALSH d'une capacité d'accueil de 120 enfants.

Après réunion de la commission ALSH le 07 mars 2022, Monsieur le Maire propose qu'il soit organisé comme suit :

120 enfants pourraient intégrer l'ALSH qui se déroulerait au sein de l'Ecole Les Orchidées.

Dates et Horaires :

Ouverture de l'ALSH du vendredi 08 juillet 2022 au vendredi 29 juillet 2022 inclus. (soit 15 jours d'accueil)

- Les, lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- avec service de péri-centre pour un accueil progressif de 7h30 à 9h00 et un départ progressif de 17h00 à 18h00 au tarif de 0.50 € la session (délibération 2017/040).
- et avec service de cantine de 12h00 à 14h00 au tarif scolaire en vigueur (délibération 2017/063).

Personnel

Monsieur le Maire propose de recruter 1 directeur, 1 directeur adjoint et 11 animateurs.

Le directeur et le directeur adjoint seront rémunérés sur 17 jours (15 jours d'ouverture d'ALSH et 2 journées de préparation).

Les animateurs seront rémunérés sur 16 jours (15 jours d'ouverture d'ALSH et 1 journée de préparation).

Directeur stagiaire ou diplômé BAFD	84 €/j
Directeur Adjoint BAFA	71 €/j
Animateur BAFA ou équivalent	66 €/j
Animateur stagiaire	50 €/j

Animateur non diplômé
Nuitée camping

42 €/j
8€/nuitée.

Tarifs pour les familles :

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose de définir un tarif « extérieur » et un tarif dit « Wavranais » qui concerne : les enfants domiciliés à Wavrans-Sur-l'Aa, les enfants ayant au moins un parent ou grand-parent domicilié à Wavrans-Sur-l'Aa, les enfants dont l'un des parents a un lien professionnel avec Wavrans-Sur-l'Aa, ainsi que les enfants scolarisés à Wavrans-Sur-l'Aa.

Il propose les tarifs suivants :

TARIF WAVRANAIS (coût à la semaine soit 5 jours)		
1 ^{ère} tranche de quotient familial Jusque 700	Par enfant	22.00 €
2 ^{ème} tranche de quotient familial A partir de 700	Par enfant	23.00 €

TARIF EXTERIEUR (coût à la semaine soit 5 jours)		
1 ^{ère} tranche de quotient familial Jusque 700	Par enfant	32.00 €
2 ^{ème} tranche de quotient familial A partir de 700	Par enfant	33.00 €

Monsieur le Maire propose d'échelonner les inscriptions selon le calendrier suivant :

A partir du 25 avril 2022 pour les enfants habitant et scolarisés à Wavrans sur l'Aa.

A partir du 09 mai 2022 pour les enfants habitants et scolarisés à Elnes, et pour les enfants extérieurs bénéficiant du tarif wavranais.

A partir du 23 mai 2022 pour les autres.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide la mise en place d'un ALSH 2022 selon les modalités proposées. Il autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à son organisation.

Encaissement de chèques

Monsieur le Maire expose que du matériel métallique usagé a été déposé auprès de l'entreprise SAS Prudhomme à Lumbres afin d'être revendu en ferraille.

Un chèque d'un montant de 145.50 € a été établi à l'ordre du Trésor Public.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour l'encaissement de ce chèque.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'encaissement d'un chèque de 145.50 € de vente de ferraille.

Monsieur le Maire remercie Olivier HENDRICK pour ces démarches.

Marché cantine

Monsieur le Maire rappelle que le marché de prestations de service de fourniture des repas de cantine scolaire et centre de loisirs arrive à échéance fin juillet 2022.

En conséquence, il faut relancer le marché pour la cantine scolaire 2022-2023 et l'accueil de loisirs 2023.

Il propose de retenir une durée d'un an pour ce marché sachant que le besoin représente environ 25 000.00 euros HT annuels.

Un acte d'engagement valant règlement de consultation et cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide du lancement du marché susmentionné en procédure adaptée, conformément à la délibération du 02 juin 2020 portant réglementation des achats publics.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif au lancement de ce marché.

Attribution vente de bois

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021/057 concernant la mise en vente de lot de bois au mieux disant et que 11 enveloppes ont été déposées.

Il est procédé à l'ouverture des enveloppes.

Après avoir pris connaissance des offres, le conseil municipal à l'unanimité, attribue les lots suivants :

- lot A à Mr Michael BAY pour 215 €
- lot B à Mr Géry CAPELLE pour 145 €
- lot C à Mr David CARON pour 155 €

Le Conseil Municipal décide d'imputer la recette de la vente de ces lots au compte 7022.

Tirage au sort jurés 2023

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la commune doit procéder à un tirage au sort pour la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année suivante.

La liste préparatoire est déterminée en tirant au sort publiquement un nombre de noms triple de celui prévu pour la commune (soit 3 pour Wavrans).

Les noms sont tirés au sort dans la liste électorale. Un procès-verbal atteste du tirage au sort de cette liste. L'électeur n'ayant pas atteint 23 ans au 31/12/2022 ne sera pas retenu.

Sont donc tirés au sort, en fonction de leur position sur la liste électorale permanente arrêtée au 08 mars 2022 à partir du Répertoire Electoral Unique :

- L'électeur n° 619 LANCE Mélanie épouse LEDUC
- L'électeur n° 311 DELPLACE Alexandre
- L'électeur n° 596 HUYGHE Hervé

Projet de renouvellement du parc éolien de Remilly-Wirquin

Monsieur le Maire informe qu'une concertation publique a actuellement lieu concernant le projet de renouvellement du parc éolien situé sur la commune de Remilly-Wirquin.

Une permanence publique a eu lieu le 24 février 2022, à laquelle il a participé. Plusieurs habitants de la commune y étaient présents également.

Monsieur le Maire précise que les riverains ont la possibilité de s'exprimer sur ce projet jusqu'au 17 mars. Un registre est mis à la disposition du public en mairie de Remilly-Wirquin.

Compte tenu des problématiques télévisuelles et sonores engendrées par la présence des éoliennes chez de nombreux administrés, Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal de Wavrans sur l'Aa rédige un vœu à ce sujet.

En effet, le conseil municipal peut émettre des vœux sur tout objet d'intérêt local, même si celui-ci échappe à sa compétence, sous réserve qu'il ait une incidence particulière sur la vie de la commune.

Ainsi considérant le nombre de foyers touchés par les difficultés de réceptions télévisuelles suite à l'implantation des premières éoliennes, le conseil municipal souhaite :

- qu'une étude d'impact à ce sujet sur le terrain soit réalisée,
- que l'ANFR soit partie prenante dans les dossiers (choix des matériels, emplacement,...)

- que Engie Green atteste de la mise en place d'une cellule d'aide et d'un interlocuteur privilégié avec la mise en place d'un standard téléphonique dédié pour la réception des plaintes et difficultés.
- que Engie Green atteste de la résolution immédiate des nuisances des administrés de la commune à ses frais.

Sur la base de ces éléments, le conseil municipal demande qu'une convention soit signée avec toutes les entités concernées et élus locaux, dans le cadre d'un dialogue, de la prise en compte de l'historique des problèmes rencontrés et de l'assurance d'une volonté de résolution.

Le conseil municipal souhaite que la présence d'une Réserve Naturelle Nationale à proximité soit prise en compte dans le dimensionnement et le positionnement du projet. Les nuisances sur la faune et la flore devront être évaluées et réduites de manière à préserver le site classé existant.

Demande de subventions travaux MAM

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021/051 relative à l'acquisition du « Zénith » au 05, rue de la Halte en vue d'y accueillir une MAM.

Il précise que les démarches administratives touchent à leurs fins. Les travaux de remise à niveau et/ou de transformation peuvent être entrepris.

Des devis de travaux de plomberie, de modification du système de chauffage, d'électricité, de menuiseries intérieures et de remise à plat du terrain ont été demandées aux entreprises locales.

Il s'agit de travaux de remise aux normes liés à l'usage du bâtiment.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser les demandes de subventions pour les travaux de la MAM et à signer tout document y afférant.

Frédéric FICHAUX souhaite qu'une partie du site de la minoterie (limitrophe au site de la MAM) soit conservée dans le but de créer un parking.

Demande de subvention FARDA – Atribus Assinghem

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation de la traversée d'Assinghem et la délibération n°2022/010 attribuant le marché. Il précise que la rénovation de l'atribus n'est pas prise en compte dans ce marché.

Il souligne l'opportunité de modifier l'atribus aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite) et précise que les services des Transports Hauts de France ont validé l'emplacement actuel.

Il précise que compte tenu de sa proximité avec les propriétés riveraines, une réalisation en briques ou éléments opaques sera privilégiée.

Les travaux peuvent être subventionnés jusqu'à 50% par le Département via le FARDA.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter cette subvention et signer tout document se rattachant à cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle le passage du Tour de France le mardi 05 juillet prochain. Il présente une proposition d'animation de la société Nath Evènements de 1490 € TTC dont les frais seraient partagés avec le Comité des fêtes.

Les entreprises locales seraient sollicitées pour le don de lots.
Les associations locales seront contactées pour connaître leur souhait de participer à l'évènement.

Frédéric FICHAUX souhaite que l'animation puisse se prolonger au-delà de l'heure de passage du Tour de France (caravane prévue vers 12h30 et vélos vers 15h00) pour que les personnes qui travaillent puissent y participer.

Monsieur le Maire informe qu'une autre manifestation sera accueillie à Wavrans sur l'Aa les 9 et 10 juillet, il s'agit de « 1000 chemins de l'aventure » composé de 2 rallyes de 2 boucles, qui réalisera sa pause déjeuner au niveau du terrain multisports.

200 voitures et 200 motos seront accueillies chaque jour de 11h30 à 15h30.

Des chaînes de télévisions nationales doivent couvrir l'évènement.

Les hélicoptères seront accueillis sur le terrain Pierre Wallon.

Monsieur le Maire informe de la constitution du comité de pilotage PCS / DICRIM :

Elus : Le maire ainsi que Philippe DUMONT, Philippe LEFRANC et David RAIMOND.

Membres de RCSC : Jean-Noël COQUEMPOT, Frédéric FICHAUX.

Administrés : Franck DARRAS, Sandrine DEBOOM, Karine DERAT.

Monsieur le Maire présente les animations de la CCPL prévues sur le territoire de Wavrans sur l'Aa.

Monsieur le Maire informe que la médiathèque organise une animation « zéro déchet » ce samedi 19 mars.

Monsieur le Maire précise que le nettoyage de printemps se déroulera du 28 mars au 01 avril et invite les conseillers municipaux à faire part de leur disponibilité.

Olivier HENDRICK signale que des tuiles du moulin de la minoterie sont tombées suite au passage de la tempête Eunice.

Olivier HENDRICK signale que la coupe de branches laissées sur place au niveau de la route reliant Campagnette à Fourdebecques devient dangereuse.

Olivier HENDRICK signale que la coupe des haies prévues au hameau de Campagnette n'a pas été réalisée.

Olivier HENDRICK signale que le certibiocide est désormais obligatoire pour les collectivités. La distribution de poison contre les rongeurs à la population n'est plus possible.

Frédéric FICHAUX signale que ce 12 mars des véhicules ont réalisé du « rodéo » sur le parking arrière de la salle des fêtes. Il signale que cette pratique doit être surveillée et proscrite pour la sécurité de tous et en particulier des plus jeunes.

La séance est close à 20h45.

POUR EXTRAIT CONFORME

En mairie, le 17/03/2022

Le Maire,

DELANNOY Julien



